

DEMANDE DE DÉROGATION

En cas de demande de dérogation, veuillez adresser le formulaire de demande de dérogation de secteur scolaire à la Direction de l'Éducation, par mail (inscriptions.scolaires2026@ville-ermont.fr) ou par voie postale avant le 27/03/26.

Les demandes seront traitées lors de la commission prévue courant avril entre la Ville et l'Éducation Nationale.

FORMULAIRE DE DÉROGATION SCOLAIRE DISPONIBLE SUR [WWW.ERMONT>](http://WWW.ERMONT.FR)
« ÉDUCATION » > « INSCRIPTIONS SCOLAIRES » (OU EN FLASHANT CE QR CODE)



PHOTOCOPIES DES PIÈCES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES À FOURNIR AU MOMENT DE L'INSCRIPTION :

- ✓ Livret de famille ou extrait d'acte de naissance
- ✓ Pièce d'identité des parents
- ✓ Justificatif de domicile daté de moins de trois mois : quittance de loyer ou taxe foncière
- ✓ Avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 du foyer
- ✓ Carnet de santé (pages de vaccination)
- ✓ En cas de séparation ou divorce : photocopie de l'intégralité du jugement ou attestation signée des deux parents précisant les modalités de garde
- ✓ Pour les personnes hébergées uniquement : faire remplir une attestation sur l'honneur par l'hébergeant et joindre la photocopie de sa pièce d'identité et de son justificatif de domicile (bail, acte de propriété de l'hébergeant, quittance de loyer)
- ✓ Si vous souhaitez être prélevé de vos factures pour les activités périscolaires et extra-scolaires, merci de joindre votre RIB et le mandat SEPA* complété et signé.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE TRAITÉ

*disponible sur www.ermont.fr

À QUOI SERT LE PORTAIL FAMILLE ?

- ✓ Gérer vos réservations, consulter et payer vos factures
- ✓ Gérer vos inscriptions périscolaires et extra-scolaires : restauration scolaire / accueil du soir / aide aux leçons / accueils de loisirs du mercredi / pré-scolaire / post-scolaire

OÙ S'INSCRIRE ?

Via le Portail famille à l'adresse : <https://portail-ermont.ciril.net/guard/login>



COMMENT UTILISER LE PORTAIL FAMILLE ET QUAND EFFECTUER MES RÉSERVATIONS ?

Un tutoriel est disponible sur la page d'accueil du Portail famille.



RENTRÉE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2026

Inscriptions

Du 5 janvier au 27 mars 2026

Par mail ou sur rendez-vous

**Si votre enfant est NÉ EN 2023 UNIQUEMENT,
il est déjà temps de penser à l'inscrire à l'école maternelle !**

ÉTAPE 1

Deux possibilités d'inscription :

• PAR MAIL

Inscription du 5 janvier au 27 mars 2026

> Fiche d'inscription jointe à compléter et à envoyer, avec vos pièces justificatives à l'adresse : inscriptions.scolaires2026@ville-ermont.fr

• SUR RENDEZ-VOUS

Inscription du 2 mars au 27 mars 2026

> Dépôt de votre dossier papier complet (fiche d'inscription complétée et accompagnée des photocopies de vos justificatifs) à la Maison communale des Solidarités Jacques Berthod, 100 rue Louis-Savoie, les mercredis de 13h30 à 20h.

Prise de rendez-vous sur www.ermont.fr ou au 09 70 80 93 47 – touche 1



Au-delà du 27 mars, les enfants pourraient être inscrits dans une école hors secteur, selon les places disponibles !

ÉTAPE 2

Après traitement du dossier, la Direction de l'Éducation vous communiquera, dans les meilleurs délais, l'école d'affectation de votre enfant.

ÉTAPE 3

Vous devrez ensuite contacter l'école d'affectation, qui vous donnera rendez-vous afin de valider l'admission.

Lors de ce rendez-vous, n'oubliez pas de présenter votre certificat de radiation si votre enfant a été scolarisé précédemment dans un autre établissement.

ÉTAPE 4

Pensez également à faire calculer votre quotient familial et procéder aux inscriptions périscolaires extra-scolaires ainsi qu'à la restauration scolaire de votre enfant. Cette démarche est à effectuer sur le Portail famille (www.ermont.fr).